



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 1/2018

SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2018 - 19H30
MAIRIE DE MARMOUTIER

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES ELUS : 9
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS ELUS : 9
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 9
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS EN EXERCICE : 9
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS A LA SEANCE (TITULAIRES ET SUPPLEANTS): 14 / 18
NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 9 / 9 - LE QUORUM EST ATTEINT
CONVOCATION ADRESSEE AUX DELEGUES SYNDICAUX PAR COURRIER DU 15 JANVIER 2018

MEMBRES PRESENTS :

Commune de Lochwiller :

Mme Danièle EBERSOHL, déléguée titulaire
M. Yves GOETZ, délégué titulaire

Commune de Marmoutier :

M. Aimé DANGELSER, délégué titulaire
Mme Valérie MEYER, déléguée titulaire
Mme Valérie RAUNER, déléguée titulaire
M. Jean-Claude WEIL, délégué suppléant
M. Claude SCHWALLER, délégué suppléant

Commune de Reutenbourg :

M. Frédéric GEORGER, délégué titulaire
M. Cédric HUSSER, délégué titulaire
M. Stéphane MUCKENSTURM, délégué suppléant
M. Patrick VAUT, délégué suppléant

Commune de Schwenheim :

M. Gabriel OELSCHLAEGER, délégué titulaire
M. José CAPINHA, délégué titulaire
M. Joseph LERCH, délégué suppléant

MEMBRES EXCUSES :

M. Sébastien MONNERIE, délégué suppléant de Marmoutier

ORDRE DU JOUR

2018-01	Installation du Comité Syndical
2018-02	Désignation d'un secrétaire de séance
2018-03	Election du Président du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye »
2018-04	Election du Vice-Président du SIVOS
2018-05	Fixation du nombre des membres du Bureau
2018-06	Election des membres du Bureau
2018-07	Fixation des Indemnités de fonction
2018-08	Délégations de l'assemblée au Président
2018-09	Divers

M. Gabriel OELSCHLAEGER, doyen des délégués titulaires, ouvre la séance par un mot d'accueil rappelant l'histoire de la création du regroupement scolaire en 2013 et félicitant cette initiative.

2018 - 01 Installation du Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » et notamment la répartition des sièges,

Sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, doyen des membres votant présents, sont installés les membres suivants :

Commune	titulaires		suppléants	
	Lochwiller	EBERSOHL	Danièle	KALCK
GOETZ		Yves	RONVAUX	Alain
Marmoutier	DANGELSER	Aimé	MONNERIE	Sébastien
	MEYER	Valérie	WEIL	Jean-Claude
	RAUNER	Valérie	SCHWALLER	Claude
Reutenbourg	GEORGER	Frédéric	MUCKENSTURM	Stéphane
	HUSSER	Cédric	VAUT	Patrick
Schwenheim	OELSCHLAEGER	Gabriel	LERCH	Joseph
	CAPINHA	José	HEID	Thierry

2018 – 02 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Désigne

- M. Cédric HUSSER comme secrétaire de séance

2018 – 03 Election du Président du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant:

- que le comité syndical élit le président parmi ses membres,
- qu'il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,
- qu'à partir de l'installation du comité syndical et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le Doyen d'Age, M. Gabriel OELSCHLAEGER préside la séance

Est candidat:

- M. Aimé DANGELSER

Premier tour de scrutin

Votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
Nombre de suffrages exprimés	8

A obtenu

- M. Aimé DANGELSER, 8 (huit) suffrages

M. Aimé DANGELSER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu président. Il est immédiatement installé.

M. Aimé DANGELSER déclare accepter d'exercer cette fonction

M. DANGELSER remercie les délégués de leur confiance. Il rappelle que la création de l'entité du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » est importante pour le secteur et que c'est ensemble que les délégués travailleront et feront au mieux avec les moyens dont ils disposeront. Les maîtres mots seront respect, écoute et tolérance. M. DANGELSER donne également un aperçu des premiers dossiers en cours et rappelle que c'est avec le concours de l'ensemble des délégués que seront trouvées les solutions et que seront définies les actions fortes et nécessaires.

M. Aimé DANGELSER laisse la parole à M. Jean-Claude WEIL, maire de Marmoutier qui en quelques mots rappelle l'historique de l'organisation scolaire sur la commune de Marmoutier, tant pour le primaire que pour le collège. Il insiste sur l'importance de l'éducation dans le monde actuel.

2018 – 04 Election du Vice-Président du SIVOS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » et notamment son article 7 prévoyant l'élection d'un seul vice-président,

Considérant:

- que le comité syndical élit les vice-présidents parmi ses membres,
- qu'ils sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Est candidat:

- M. Gabriel OELSCHLAEGER

Premier tour de scrutin

Votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
Bulletins blancs et litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
Nombre de suffrages exprimés	8

A obtenu

- M. Gabriel OELSCHLAEGER, 8 (huit) suffrages

M. Gabriel OELSCHLAEGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu vice-président. Il est immédiatement installé.

M. Gabriel OELSCHLAEGER déclare accepter d'exercer cette fonction

M. Gabriel OELSCHLAEGER remercie les membres du comité syndical et a une pensée pour tous les anciens qui ont œuvré à ce regroupement scolaires. Une telle organisation participe au contexte favorable à un bon enseignement tant pour les élèves que pour l'équipe enseignante.

2018 – 05 Fixation du nombre des membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » prévoyant jusqu'à 6 le nombre des membres du bureau en dehors du Président et du Vice-Président qui sont membres de droit,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer à six le nombre de membres du Bureau.

2018 – 06 Election des membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye »,

Considérant:

- qu'il y a six membres à élire,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu à une nomination ou à une présentation mais que le comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

le comité syndical, à l'unanimité
décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des six membres du bureau.

Sont élus:

Mme Danièle EBERSOHL
M. Yves GOETZ
Mme Valérie RAUNER
M. Frédéric GEORGER
M. Cédric HUSSER
M. José CAPINHA

2018 – 07 Fixation des indemnités des fonction

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et au Vice Président étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- de fixer, les indemnités de fonctions du Président comme suit :

ELU	INDEMNITE BRUTE
M. Aimé DANGELSER, Président	6,6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- de ne pas accorder d'indemnité au vice-président

2018 – 08 Délégations de l'assemblée au Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant

- que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception:

- du vote du budget

- de l'approbation du compte administratif,
 - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
 - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
 - de la délégation de gestion d'un service public
 - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement du territoire de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
- que dans un souci d'efficacité et de bonne administration des affaires communautaires, il convient que le comité syndical puisse déléguer certaines de ses attributions au président

le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

De donner délégation au président et pour la durée de son mandat les attributions suivantes:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du SIVOS les actions en justice ou de défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical;

2018 – 09 Divers

Le Président souhaite faire un tour d'horizon des actions à mener dans les prochaines années.

- intervention sur la trappe d'accès CTA
- Mise en conformité électrique
- Portes coupe-feu (avec le concours de la communauté de communes qui avait commencé ce dossier)
- Equipement mobilier d'une salle de classe
- Voir pour le renouvellement d'un poste dans le cadre d'un CAP Petite Enfance
- Entretien (peinture et toiture)
- Réfection des salles 6 et 7
- Toiture
- Chauffage
- Pare-neige à mettre en place en 2018
- Vitrification de l'escalier de la tourelle en 2018
- Point de rassemblement (dossier entamé par la communauté de communes)
- Une participation pour l'utilisation de la salle est à prévoir (environ 2€/élève par an)

Il expose également que l'urgence réside dans la reprise des contrats précédemment conclus par la communauté des communes : eau, électricité, assurances, nettoyage des locaux etc.

Il faudra également statuer sur les horaires de bus parallèlement au conseil d'école et préparer l'intégration de la commune de Kleingoeft dans le SIVOS.

M. Jean-Claude WEIL approuve la dénomination du SIVOS mais émet les souhaits suivants

- appeler la maternelle « Ecole de l'Orangerie »
- appeler le cycle II « Ecole du Schlossgarten »
- appeler le cycle III « Ecole du Tilleul »
- appeler l'ensemble du site scolaire au nom d'Albert Kahn, célèbre maurimonastérien, défenseur de l'idée d'une paix universelle.

M. Aimé DANGELSER en profite pour remercier M. Frédéric GEORGER qui fournira deux blocs de grès afin de matérialiser l'emplacement du site scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception des délibérations à la Sous-préfecture de
Saverne et de sa publication

Le Président,
Aimé DANGELSER

Signature des délégués

DANGELSER Aimé

CAPINHA José

EBERSOHL Danièle

GEORGER Frédéric

GOETZ Yves

HUSSER Cédric

MEYER Valérie

OELSCHLAEGER Gabriel

RAUNER Valérie